



**Registre aux délibérations  
du conseil communal  
de la commune de Kehlen**

**Séance publique du 24 octobre 2014**

Annonce publique de la séance et convocation des conseillers: 17 octobre 2014

Présents: MM. Paulus Aloyse, bourgmestre; Koch Lucien, Maas Marc, échevins;  
Mme Kasel-Heintz Nathalie, MM. Bissen Marc, Bonifas Larry, Hansen Thomas,  
Kohnen Guy et Scholtes Guy, conseillers;  
M. Back Mike, secrétaire communal.

Excusés: MM. Eischen Felix et Kockelmann Romain, conseillers.

Point de l'ordre du jour: **8**

**Objet: Indemnité pour le comptage du trafic en la commune de Kehlen**

Le Conseil Communal,

Revu sa délibération du 4 juillet 2014, numéro 5, portant décision de principe quant au contournement des localités de la commune de Kehlen, plus précisément en ce qui concerne la volonté de réaliser des comptages du trafic en régie propre notamment en automne 2014 et après ouverture de l'A7 en 2015;

Vu la propose du collège échevinal d'accorder une indemnité de 15,00 Euros par heure aux personnes chargées desdits comptages du trafic;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Après en avoir délibéré conformément, unanimement

Décide d'introduire une indemnité de 15,00 Euros par heure à accorder aux personnes chargées du comptage du trafic en la commune de Kehlen;

Charge le collège échevinal de l'exécution de la présente décision.

A Kehlen, date qu'en tête.

(Suivent les signatures,  
Pour extrait conforme,  
Kehlen, le 24 octobre 2014,

Le Président,  
Paulus Aloyse,



Le Secrétaire,  
Back Mike,